

JEUNESSE UNIE ALLE JEUGD SAMEN

ÉLECTIONS 2024 MÉMORANDUM VERKIEZINGEN 2024

VERSION FRANÇAISE



JEUNESSE UNIE ALLE JEUGD SAMEN



Mémorandum pour les élections politiques 2024 «Jeunesse Unie»

Une initiative des organisations de jeunesse syndicales Belge (Jeunes CSC, ABVV-Jongeren, Jeunes FGTB, Jong ACV et Fédération des Étudiant·e·s Francophones)

Il y a urgence sociale pour la jeunesse. Beaucoup de jeunes ont le sentiment que leur situation (financière) est sans issue et qu'ils sont abandonné·e·s par notre pays. Nous constatons cela quotidiennement dans notre travail. De plus en plus d'étudiant·e·s sont contraint·e·s de travailler pour financer leurs études. De plus en plus de jeunes travailleur·euse·s n'ont pas les moyens de s'émanciper, de louer ou d'acheter une maison et de fonder une famille dans de bonnes conditions. Des milliers de jeunes travailleur·euse·s vivent d'un contrat intérimaire à un autre. L'accès à la sécurité sociale devient de plus en plus difficile. Les règles ont été renforcées et de nombreux jeunes qui nous contactent ne savent pas ce qu'est le 'VDAB'. Selon les chiffres les plus récents, 52 697 jeunes doivent survivre avec un revenu d'intégration sociale via le CPAS (Centre Public d'Action Sociale). Ce nombre a doublé au cours de la dernière décennie.

Le niveau de vie des jeunes travailleur·euse·s et des futur·e·s travailleur·euse·s a diminué au cours des 10 dernières années, car les gouvernements successifs ont sapé leurs droits. Le droit à une éducation de qualité et abordable est fortement menacé, tout comme la possibilité d'étudier dans de bonnes conditions et d'obtenir un diplôme. Le droit à un niveau de vie décent grâce à un emploi stable avec un salaire décent est constamment bafoué.

La dernière décennie a été marquée par une crise continue et, à chaque fois, les jeunes sont touché·e·s de manière disproportionnée. La liste des mesures et des évolutions qui vont directement ou indirectement à l'encontre des intérêts des jeunes est longue : le sous-financement de l'enseignement supérieur, la limitation de l'accès aux allocations d'insertion, l'augmentation du nombre d'heures que les étudiant·e·s sont autorisé·e·s à travailler, le gel des salaires, l'utilisation massive de contrats intérimaires, le travail précaire et les stagiaires. Nos jeunes sont sacrifié·e·s sur l'autel du marché libre.

Les jeunes sont l'avenir, et pourtant ils sont abandonné·e·s par nos nombreux gouvernements. Il est urgent de prendre des mesures pour l'avenir de notre société. Nous demandons donc aux partis politiques de faire de ces points une priorité aux élections de 2024 :

JEUNESSE UNIE ALLE JEUGD SAMEN



1. SOUTENIR LES JEUNES APRÈS LEURS ÉTUDES

○ **Nous demandons une “Youth Security Initiative”. Cette initiative devrait garantir un revenu aux jeunes qui terminent leurs études et cherchent un emploi :**

- ▷ **Après une attente de 75 jours calendrier maximum;**
- ▷ **Accessibilité à ouvrir ce droit jusqu’à l’âge de 30 ans;**
- ▷ **Sans condition de diplôme;**
- ▷ **Sans limiter l’allocation dans le temps;**

Pourquoi ?

Les jeunes ont droit à vivre dignement. Aujourd’hui, faute d’accès à la sécurité sociale, de plus en plus de jeunes galèrent. Certain·e·s se tournent vers le CPAS pendant que d’autres multiplient les contrats de travail de mauvaise qualité : intérim, contrats à durée déterminée, temps partiel. Ainsi, un tiers des intérimaires ont moins de 25 ans et deux tiers ont moins de 35 ans.

Au cours de la dernière décennie, nous avons également constaté une augmentation de près de deux fois du nombre de jeunes de moins de 25 ans qui doivent survivre avec un revenu d’insertion sociale. Les chiffres les plus récents font état de 52 697 jeunes. Un tiers de celles et ceux qui dépendent d’un revenu d’insertion sociale ont moins de 25 ans.

Les décisions de divers tribunaux indiquent que les limitations du droit aux allocations d’insertion sont en contradiction avec le principe de standstill de la constitution. Des études de la Banque nationale et de la KU Leuven montrent également que les récentes restrictions de l’accès à la sécurité sociale pour les diplômé·e·s n’ont pas renforcé l’emploi.

Nous ne pouvons plus accepter cette situation. C’est pourquoi nous demandons au gouvernement actuel et futur de garantir à chaque jeune un revenu dans les conditions décrites ci-dessus.

2. OFFRIR DES SALAIRES PLUS ÉLEVÉS ET UNE VÉRITABLE PROTECTION SOCIALE AUX JEUNES TRAVAILLEUR·EUSE·S

2.1 Un salaire plus élevé

- Nous exigeons la fin de la loi 96 qui interdit aux travailleur·euse·s de négocier librement et collectivement un salaire plus élevé**

Pourquoi ?

La liberté de négocier collectivement les salaires entre travailleur·euse·s et employeur·euse·s est un droit internationalement reconnu. En Belgique, ce droit est mis à mal par la Loi 96. Cette loi interdit aux syndicats de négocier des salaires plus élevés. Récemment, l'Organisation Internationale du Travail a dénoncé l'utilisation de cette loi en Belgique.

Que vous soyez caissier·ère ou pompiste, la loi belge ne vous permet pas, à vous et à vos collègues, de vous unir et d'exiger de meilleurs salaires.

Nous soutenons donc les revendications des syndicats belges visant à mettre fin à la loi sur les normes salariales telle qu'elle existe actuellement.

- Nous exigeons la fin de la discrimination salariale basée sur l'âge et le statut**

Pourquoi ?

Tou·te·s ceux qui effectuent le même travail devraient être rémunéré·e·s de manière égale. Les mineur·e·s et les étudiant·e·s jobistes de moins de 20 ans reçoivent un salaire inférieur à leurs collègues plus âgé·e·s qui effectuent le même travail. Cela est dû aux «salaires jeunes». Ces salaires jeunes signifient que les jeunes et les étudiant·e·s jobistes ont droit à un pourcentage du salaire minimum parce qu'ils sont jeunes ou qu'ils travaillent sous un contrat d'étudiant·e.

Dans des secteurs tels que la construction et le nettoyage, les syndicats ont déjà mis fin à cette pratique. Cependant, nous n'en sommes pas encore là : par exemple, dans l'horeca, les supermarchés et les centres d'appels, les jeunes continuent d'être moins bien rémunéré·e·s en raison de leur âge. Nous exigeons la fin de la discrimination salariale des jeunes et des étudiant·e·s.

2.2 Un statut de travailleur·euse étudiant·e décent

○ **Nous demandons un statut de salarié·e à part entière pour les étudiant·e·s jobistes, afin qu’iels :**

- ▷ **Aient une meilleure protection sociale pendant leur job étudiant;**
- ▷ **Accèdent plus rapidement au droit à une allocation de maladie et/ou de chômage en début de carrière;**
- ▷ **Se construisent des droits à leur pension légale;**
- ▷ **Perçoivent un meilleur salaire;**

Pourquoi ?

Toute personne qui travaille doit bénéficier d’une protection sociale décente. Pour les jobistes, ce n’est absolument pas le cas aujourd’hui. Le statut n’est tout simplement pas équitable. Les jobistes ne se construisent pas de véritables droits à la sécurité sociale. Cela conduit régulièrement à la pauvreté et à la misère sociale. Pendant la crise du coronavirus, par exemple, les jobistes sont les seul·e·s à ne pas avoir eu accès au chômage temporaire, ils n’ont eu aucune aide pour garantir leur revenu. En raison de leur statut exceptionnel, les étudiants sont tout simplement moins bien payés et moins encadrés légalement que leurs collègues.

Le statut d’étudiant jobiste est aujourd’hui uniquement en faveur des employeurs et non en faveur des jeunes. C’est pourquoi nous demandons un statut de travailleur·euse à part entière, de manière à ce que les jobistes (1) aient plus d’argent, (2) aient une meilleure protection sociale pendant leur job étudiant, (3) aient plus rapidement droit à une allocation maladie et/ou chômage en début de carrière, (4) se construisent des droits pour leur pension légale.

○ **Interdire l’utilisation de jobistes en cas de grève**

Pourquoi ?

L’utilisation de jobistes pour remplacer des travailleur·euse·s en grève met en péril le droit fondamental à la grève. Au même titre que pour les intérimaires, nous demandons l’ajout d’un article dans la loi sur les contrats de travail qui stipule que «un employeur ne peut pas faire travailler ou maintenir un·e étudiant·e en activité en cas de grève ou de lock-out». Ainsi, nous renforçons la protection des droits de chacun·e et évitons les abus envers les jobistes.

3. GARANTIR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ABORDABLE, ACCESSIBLE ET DE QUALITÉ

○ ***Nous demandons des investissements publics dans un enseignement supérieur de haute qualité, abordable et accessible à tou-te-s, qui devraient conduire à :***

- ▷ *Une réduction significative des frais d'inscription;*
- ▷ *Une offre bon marché dans les restaurants étudiants, avec l'ULB comme exemple à suivre;*
- ▷ *Une revalorisation de la fonction éducative de notre enseignement;*

Pourquoi ?

Notre pays doit sa richesse dans une large mesure à l'éducation dont bénéficie sa population. La qualité de notre enseignement supérieur doit donc être excellente et son accès abordable et accessible à tou-te-s. Étudier devrait être un droit et non un privilège. En 1966, la Belgique a ratifié le Pacte de New York, qui stipule que « l'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tou-te-s, dans des conditions d'égalité, en fonction des capacités, par tous les moyens appropriés et notamment par l'introduction progressive de la gratuité ». Nous avons complètement perdu cette conception. Aujourd'hui, notre modèle d'enseignement supérieur est sous pression.

En Flandre, le financement par étudiant-e est passé de plus de 9 500 € par an à moins de 7 500 €. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les financements ont chuté de 24% par étudiant-e en 15 ans. L'accès à l'enseignement supérieur et l'obtention d'un diplôme deviennent des privilèges pour celles et ceux qui peuvent se le permettre.

L'augmentation explosive du prix des logements étudiants, l'inflation des prix alimentaires et l'augmentation systématique des frais d'inscription rendent l'enseignement supérieur hors de portée de nombreuses familles et plongent de plus en plus d'étudiant-e-s dans l'insécurité.

C'est pourquoi nous demandons un refinancement ambitieux et public de l'enseignement supérieur qui reflète les besoins éducatifs et le nombre d'élèves. L'investissement devrait avant tout poursuivre trois objectifs :

- ▷ Premièrement, cela devrait conduire à une réduction des frais d'inscription dans tout le pays. Cela devrait à nouveau garantir un accès primaire à l'enseignement supérieur pour tous les groupes de notre société.
- ▷ Deuxièmement, nous souhaitons une réduction significative du prix des repas dans les restaurants étudiants. En Belgique francophone, la moitié des étudiant-e-s ont désormais du mal à acheter suffisamment de nourriture, selon une enquête de la Fédération des Étudiant-e-s Francophones. L'ULB peut en être un exemple. Grâce au combat des étudiant-e-s, la cantine étudiante propose à nouveau des plats au prix de 2 euros.

- ▷ Troisièmement, une revalorisation de la fonction éducative de notre enseignement supérieur. Cela signifie plus d'argent pour les enseignant·e-s, l'accompagnement pédagogique et le personnel administratif et technique. Ainsi que plus de moyens pour des salles de classe équipées, confortables, avec une chaise pour chaque étudiant·e.

○ **Une augmentation significative du nombre de logements étudiants publics**

Pourquoi ?

L'enseignement supérieur doit être accessible pour les étudiant·e-s de tous les milieux sociaux. Pour de nombreux·ses jeunes, un logement abordable est une nécessité absolue. Dans de nombreuses villes estudiantines, le marché des logements étudiants est saturé et nous assistons à une énorme augmentation des loyers des kots.

C'est pourquoi nous demandons une augmentation significative du nombre de logements étudiants publics. Une offre publique solide doit contrer l'hyperinflation des loyers des logements privés d'une part, et l'insalubrité d'une partie du marché des logements étudiants d'autre part.

○ **Un abonnement étudiant pour tous les transports en commun de 12 euros par an**

Pourquoi ?

L'éducation ne doit pas seulement être accessible financièrement. Elle doit aussi être physiquement accessible. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Selon une enquête de la Fédération des Étudiant·e-s Francophones, près d'un·e étudiant·e sur cinq dépense plus de 500 euros par an en frais de transport. Les frais de déplacement vers un lieu de stage ne sont pas remboursés.

Les étudiant·e-s devraient pouvoir voyager librement pendant leurs études. Nous souhaitons la mise en place d'une carte d'étudiant·e unique pour tous les transports en commun, au tarif de 12 euros par an, basée sur le statut et sans limite d'âge, sur le modèle de la STIB.

○ **La fin de l'enseignement élitiste et de la reproduction des inégalités par le biais des mécanismes de sélection discriminatoires du décret Knip (NL) et du décret paysage (FR)**

Pourquoi ?

Nous devons nous assurer que tout le monde dans notre société a une chance équitable d'obtenir un diplôme. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Nos gouvernements organisent la compétition et l'élitisme, via le décret «Knip» (NL) et le décret «paysage» (FR).

En Flandre, les étudiant-e-s qui veulent entamer leur troisième année d'enseignement supérieur doivent désormais réussir toutes les matières de leur première année. En Fédération Wallonie-Bruxelles, le décret paysage exclut des études supérieures les étudiant-e-s n'ayant pas obtenu leurs 60 premiers crédits en 2 ans d'études.

Or, les statistiques montrent que ce ne sont pas tant les capacités individuelles qui déterminent la réussite, mais plutôt l'héritage socio-culturel et économique de l'étudiant-e. Nous ne voulons pas d'un enseignement supérieur réservé à l'élite. C'est pourquoi nous demandons la fin de la reproduction des inégalités à travers de tels mécanismes de sélection discriminatoires.

4. OFFRIR UNE (MEILLEURE) RÉMUNÉRATION AUX STAGIAIRES

- **Pour les stages hors formation reconnue, les stagiaires sont assuré·e·s des mêmes salaires et conditions de travail que les salarié·e·s de l'entreprise.**

Pourquoi ?

Il n'est pas acceptable d'effectuer des stages sur le marché du travail sans cadre pédagogique et parfois même juridique. Si tel est le cas, il s'agit plutôt d'un travail régulier qui doit être reconnu, rémunéré et payé comme tel.

Nous demandons donc que les stagiaires hors formation reconnue soient assuré·e·s des mêmes conditions de rémunération et d'emploi que les salarié·e·s de l'entreprise.

- **Nous demandons une augmentation significative de la rémunération des étudiant·e·s en formation en alternance.**

Pourquoi ?

Toute personne qui travaille doit gagner un salaire décent et digne. Les rémunérations pour les élèves en apprentissage en alternance ne sont absolument pas suffisantes. Nous demandons une nette augmentation de ces rémunérations basée sur le salaire minimum belge comme référence claire.

- **Pour les stagiaires de l'enseignement supérieur, nous demandons de créer, en concertation avec les interlocuteur·rice·s sociaux, un cadre légal pour les stages afin :**

- ▷ **D'offrir une rémunération obligatoire et équitable des stages à partir d'un certain nombre d'heures de stage permettant aussi d'ouvrir des droits à la sécurité sociale;**
- ▷ **Un remboursement de toutes les dépenses engendrées par le stage,**
- ▷ **Un contrat de stage obligatoire et réglementé;**
- ▷ **Un ancrage du statut dans les débats et pouvoirs de la concertation sociale sectorielle;**
- ▷ **La création d'un service public garantissant aux stagiaires l'encadrement nécessaire;**
- ▷ **Un meilleur cadre pédagogique;**
- ▷ **Contrôle du respect du cadre des accords et sanctions en cas d'infractions.**

Pourquoi ?

Tout stage dans ce pays doit respecter quelques normes simples et règles de base. Si nous reconnaissons qu'un stage est une expérience positive et éducative pour la plupart des étudiant·e·s de l'enseignement supérieur, nous notons également que ces normes et règles de base simples n'existent pas aujourd'hui. Grâce aux enquêtes menées auprès de ce groupe cible, nous savons que nos membres trouvent cela incompréhensible et, dans de nombreux cas, inacceptable.

Par exemple, un contrat de stage obligatoire qui fixe les accords, les règles et les droits et obligations mutuels est une évidence mais pas une réalité. Nous demandons donc une loi sur les stages qui fixe ce type de règles de base élémentaires.

Nous voulons également une véritable rémunération qui donne aux stagiaires une compensation équitable pour leur travail. Nous demandons un cadre légal qui assure une rémunération obligatoire, avec intégration dans la sécurité sociale, à partir d'un certain nombre d'heures de stage. Au cours d'un cursus, le nombre d'heures de stage serait encadré en deux phases : une phase dite « d'observation » et non rémunérée, équivalente à un certain nombre d'heures et pour toutes les heures suivantes une phase dite « opérationnelle » et rémunérée.

CONTACTS DES ORGANISATIONS



○ Jeunes CSC

Nel Van Slijpe · Responsable National des Jeunes CSC

Tél. +32 470 21 31 64

Mail : info@jeunes-csc.be

○ Jeunes FGTB



Catherine Opalinski · Coordinatrice des Jeunes FGTB

Tél. +32 478 77 83 14

Mail : jeunes@jeunes-fgtb.be



○ FEF

Emila Hoxhaj · Présidente de la FEF

Tél. +32 478 77 83 14

Mail : contact@fef.be



ABVV
jongeren

○ ABVV-Jongeren

Anton Obbels · Coördinator van de ABVV-Jongeren

Tél. +32 479 07 78 63

Mail : info@abvvjongeren.be

○ Jong ACV



Nelis Jaspers · Stafmedewerker Jong ACV

Tél. +32 499 80 03 60

Mail : nelis.jaspers@acv-csc.be



JEUNESSE UNIE ALLE JEUGD SAMEN

